

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil douze, le vingt-trois janvier à 20h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le dix-huit janvier deux mil douze, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Premier Adjoint en raison de l'empêchement de Madame le Maire.

**1- Conseil municipal - Démission de Monsieur Adrien RICHARD.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le retrait de cette question afin qu'elle soit abordée lors d'une prochaine séance dans la mesure où le courrier de Monsieur Adrien RICHARD ne nous est pas encore parvenu.

**2- Suppléance de Mme le Maire – Indemnité de fonction – Application de l'article L. 2123-25-1 du CGCT.**

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention :

- PREND ACTE de l'empêchement de Mme le Maire à exercer ses fonctions en raison de son hospitalisation,

- DÉCIDE que l'article L. 2123-25-1 du CGCT s'appliquera à la situation de Mme le Maire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,

- DÉCIDE que le reliquat de l'indemnité de fonction de Maire non alloué à Mme le Maire sera versé au Premier adjoint durant la suppléance.

**3- Construction d'un rond-point à proximité du lotissement communal « Le Belvend » et élargissement de la « Rue du Domaine » – Amendes de police.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- PREND acte du devis estimatif produit par la société IGR d'un montant de 1 804 € HT au titre de la signalétique horizontale du projet,

- CHARGE le Premier adjoint, en l'absence de Mme le Maire, de solliciter une dotation dans le cadre des amendes de police - Programme 2012.

**4- Moulin de la Ville-es-Brune - Signature d'un protocole d'accord avec l'entreprise Alain LECHARPENTIER.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le retrait de cette question afin qu'elle soit abordée lors d'une prochaine séance dans la mesure où le conseil de l'entreprise Alain LECHARPENTIER n'a pas encore validé les termes du protocole d'accord.

**5- Association Régionale d'Éducation Permanente du Pays de Saint-Malo – Renouvellement de la convention « Chantier d'insertion de la Baie » pour l'année 2012.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le renouvellement de la convention avec l'A.R.E.P. au titre de l'année 2012 pour un coût d'intervention de 306 €/jour d'intervention, soit 1 836 € pour 6 jours de travail.

**6- Demande de dégrèvement de la taxe d'assainissement au profit de Madame BOUARD Hélène.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le dégrèvement au profit de Madame BOUARD Hélène de la taxe d'assainissement due à la commune à raison de 223,30 € HT pour les 203 m<sup>3</sup> d'eau résultant de la fuite, si et seulement si, l'intéressée se prévaut d'un courrier de son assureur attestant qu'il ne prend pas en charge le dit dégât des eaux.

**7- Ecole de musique de Cancale – Convention 2012 « intervention musicale auprès des enfants de l'école ».**

Le conseil municipal, par 10 voix pour et 2 voix contre :

- APPROUVE la convention ayant pour objet d'assurer, hors temps scolaire (*sur le temps du soir*), une mission d'intervention musicale auprès des enfants de l'école publique « Le Long Sillon ». Le coût de cette prestation (*gratuite pour les enfants*) est à charge de la commune, soit une somme de 1 033,50 € pour 26 heures d'enseignement durant l'année scolaire 2011/2012.